



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 536 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.452

---

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue mardi le 11 juillet 2023 à 20 heures, le conseil municipal a adopté le *Règlement no. 536 – Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage no.452*.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit à la date de délivrance du certificat de conformité à son égard par la M.R.C. Jardins-de-Napierville.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité [www.st-cypriendenapierville.com](http://www.st-cypriendenapierville.com) dans la section des Règlements municipaux. Il est également possible de le consulter aux bureaux municipaux les lundi, mercredi et vendredi. Nous demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au [info@st-cypriendenapierville.ca](mailto:info@st-cypriendenapierville.ca). Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 24<sup>e</sup> jour de juillet 2023.

Je, soussigné, Directrice générale par intérim, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 15 heures et 17 heures ce 24<sup>e</sup> jour de juillet 2023.

**Catherine Emond**

Directrice générale par intérim



# *Saint-Cyprien-de-Napierville*

info@st-cyriendenapierville.ca

---

## Hôtel de ville

121, Rang Cyr  
St-Cyprien-de-Napierville  
(Québec) J0J 1L0  
Tél. : (450) 245-3658  
Télééc. : (450) 245-7824